

Image not found or type unknown



Revision de la pension alimentaire suite a un divorce

Par **ozturk**, le **19/07/2009** à **11:54**

Bonjour,
Mon compagnon est divorcé depuis peu (juin 2009) et la juge a décidé qu'une pension alimentaire s'élevant à 100000euros sera versée à son ex conjointe. Mais celui-ci est au chômage et le versement de cette pension dépendra de la vente de leur maison (il lui verse à ce titre, 1000euros par mois)
Peut on espérer avoir une diminution de cette pension s'il y a un changement de situation comme celui d'avoir des enfants.
PS: il est à noter que cette pension n'est pas pour les enfants puisqu'ils sont adultes.